

Appel URGENT de l'Association Terre Active

Pour que Vive l'École des Amis du Monde ! (Ouagadougou - Burkina Faso)



Fondé en 2000 par Monsieur François Yogo, le complexe scolaire « Les Amis du Monde », école privée laïque, a obtenu de l'état l'attribution à titre gratuit d'une parcelle de 1800m² pour la construction de ses locaux. La reconnaissance nationale de l'école a eu lieu le 9 Mai 2006. Au départ, l'école comptait 60 élèves, tous des enfants en difficulté sociale ou orphelins de père ou de mère.

Actuellement, 27 élèves sont scolarisés en maternelle, 331 en primaire et 190 en collège, soit un total de **548 élèves**.

Les résultats de l'année scolaire 2017-2018 sont d'excellents résultats

Pour le Certificat de fin d'études Primaires (CEP), **82%** d'admis

Pour le BEPC : **73%** d'admis

Pour le Baccalauréat, **75%** d'admis

Le ministre de l'éducation nationale et de l'alphabétisation, dans sa lettre de rentrée s'adresse aux enseignants (Publication du 2 octobre 2018) :

...« Le défi sécuritaire auquel notre pays est confronté met à rude épreuve la paix sociale, la cohésion et les efforts de développement du pays en général.

Le monde de l'éducation reste particulièrement vulnérable aux perturbations causées par les menaces et attaques terroristes récurrentes...

Si le contexte sécuritaire préoccupant a été le facteur principal des perturbations du déroulement normal des activités éducatives, nous ne pouvons passer sous silence les facteurs liés à la lutte des partenaires sociaux de l'éducation pour de meilleures conditions de vie et de travail. Ces débrayages actifs ont failli remettre en cause la validité même de l'année scolaire ... »

Le fait marquant à l'orée de cette rentrée scolaire est sans conteste l'initiative que le Ministère de l'Education Nationale a prise pour réglementer le secteur de l'enseignement privé.

En effet, le département, après une minutieuse enquête sur le terrain, a pu recenser 649 établissements privés non réglementaires, au nombre desquels 423 sont récupérables en termes d'infrastructures et d'espaces. Ceux-ci ont un sursis de six mois pour se conformer aux normes.

Aujourd'hui, le ministère des finances et du budget, via la direction générale des impôts, demande aux établissements privés non en règle de la taxe de jouissance, de **procéder au paiement de cette taxe** (soit un 1er recouvrement de taxes de 5 500 €. pour l'école des Amis du Monde), sous peine de fermeture de l'établissement à compter du 20 Mars 2019.

François Yogo, le directeur de l'école, nous a écrit :

« Lorsqu'une école n'arrive pas à effectuer le paiement, l'administration ferme l'école, et l'autorisation d'ouverture devient caduque ...

Pour ma part, je sais que Terre Active fait beaucoup pour nous. Si vraiment il y a d'énormes difficultés pour verser cette somme, l'avenir de ces enfants que nous avons voulu bien accompagner prendra fin ici. Moi personnellement je vis de plus en plus dans le désespoir.

Les soucis pour ces enfants me désarment de jour en jour. »

Après une longue discussion, le CA de Terre Active a décidé le 1^{er} Avril 2019, d'honorer le 1er recouvrement de taxes, c'est à dire 5 500 €.

Nous avons fait ce pourquoi nous travaillons depuis plus de 15 ans maintenant, appuyer un projet de scolarisation et contribuer à sa réussite et à sa survie.

Pour répondre à cette urgence, nous sommes prêts à mobiliser tous nos amis pour un geste de solidarité en demandant à chacun de rechercher des donateurs dans leur cercle familial ou amical.

Mobilisons-nous !

Pour défendre le droit à l'éducation pour tous les enfants !

Pour que chaque enfant ait le droit à être scolarisé dans une école à proximité !

Pour que les 549 jeunes élèves de ce quartier défavorisé de Ouagadougou puissent poursuivre leur scolarité à l'école des Amis du Monde !

Votre contribution sera essentielle pour sauver l'avenir de l'école des Amis du Monde

Nous vous en remercions vivement !

Vous pouvez envoyer votre don « Pour QUE VIVE L'ÉCOLE DES AMIS DU MONDE » à l'adresse ci-dessous

TERRE ACTIVE 1323 route de Peyticq 40630 SABRES

Votre don fera l'objet d'un reçu fiscal que le trésorier de Terre Active vous adressera en temps utile. (un don de 30€ vous coûtera 10€ après déduction fiscale)